

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2016

---

ETHIQUE DU SPORT, RÉGULATION ET TRANSPARENCE DU SPORT PROFESSIONNEL -  
(N° 4173)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC48

présenté par  
Mme Dubié, rapporteure

-----

### ARTICLE 8

Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

« 2° Au début de l'article L. 223-3, insérer les mots : « Sauf dans le cas prévu au second alinéa de l'article L. 222-2-2, ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.